

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mercredi 5 avril 2017, à 17 h 30.

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Présences :

MM Jacques Chabot
Fernand Filion
Jeannot Goulet
Allan Fortier

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Louisa Gobeil

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 17 heures et 30 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 17-04-109

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017;
3. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 3.1. Programme d'aide financière pour faciliter l'accès aux plans d'eau;
 - 3.2. Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Avance de fonds;
 - 3.3. Délégation de pouvoir pour déterminer les dates des consultations publiques concernant les règlements susceptibles d'approbation référendaire;
 - 3.4. Ajout d'un nom à la liste des témoins à convoquer dans le dossier 620-32-001085-164 / Cour du Québec, division Petites créances;
4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017**

Résolution n° 17-04-110

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 12 du projet de procès-verbal, à la résolution n° 17-03-074, au quatrième paragraphe :

le sixième point :

« À l'Article 3, le deuxième paragraphe, « Dans le cas d'une construction, la subvention allouée est calculée selon la taxe foncière générale qui sera imposée sur la valeur inscrite de la nouvelle construction au rôle d'évaluation de la Municipalité de Palmarolle », est remplacé par « Dans le cas d'une construction, la subvention allouée est équivalente à la taxe foncière d'évaluation pour l'année en cours, jusqu'à un maximum de deux mille dollars (2 000 \$). », **est supprimé.**

À la page 12 du projet de procès-verbal, à la résolution n° 17-03-074, au quatrième paragraphe :

le septième point :

« À l'Article 3, au point 3.1, la phrase « pour les terrains dont la valeur est de trente mille dollars (30 000 \$) et moins » est ajoutée à la fin du paragraphe », **est supprimé et remplacé par :**

« À l'Article 3, le paragraphe 1, devient 1 a), et la phrase « pour les terrains dont la valeur est de trente mille dollars (30 000 \$) et moins » est ajoutée à la fin du paragraphe ».

À la page 12 du projet de procès-verbal, à la résolution n° 17-03-074, au quatrième paragraphe :

le huitième point :

« À l'Article 3, le point 3.2 est ajouté et se lit comme suit : « Chaque rénovation domiciliaire et commerciale et construction d'habitation unifamiliale isolée est admissible à une subvention totale n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$) pour les terrains dont la valeur est de trente mille dollars (30 000 \$) et plus », **est supprimé et remplacé par :**

« À l'Article 3, le point 1 b) est ajouté et se lit comme suit : « Chaque rénovation domiciliaire et commerciale et construction d'habitation unifamiliale isolée est admissible à une subvention totale n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$) pour les terrains dont la valeur est de trente mille dollars (30 000 \$) et plus »;

À la page 12 du projet de procès-verbal, à la résolution n° 17-03-074, au quatrième paragraphe :

le point suivant est ajouté :

« Le titre du document « Programme de revitalisation » est supprimé et remplacé par « Programme incitatif à la rénovation et à la construction ».

Les modifications seront apportées directement dans le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 17-04-111

Programme d'aide financière pour faciliter l'accès aux plans d'eau

Attendu que le programme d'aide financière « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » a pour but d'améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois;

Attendu que le programme a également pour but de soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention;

- Attendu que** les organismes municipaux ont jusqu'au 2 mai 2017 pour présenter un projet;
- Attendu que** chaque projet pourra recevoir une aide financière s'élevant jusqu'à 40 % des dépenses générales admises jusqu'à concurrence de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$);
- Attendu que** les dépenses admises spécifiques à une station de nettoyage d'embarcations peuvent être financées jusqu'à 75 % et un projet comportant une station de nettoyage d'embarcations peut recevoir jusqu'à cinquante mille dollars (50 000 \$);
- Attendu que** seuls les organismes municipaux peuvent déposer un projet et ce projet doit viser l'amélioration d'un accès à un plan d'eau et être réalisé au moins un mois avant le début de la période restrictive applicable et au plus tard le 24 mars 2018;
- Considérant qu'** après la période de dépôt et l'évaluation par un comité de sélection, les meilleurs projets sont retenus en fonction des disponibilités budgétaires du *Réinvestissement dans le domaine de la faune*;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue que la Municipalité de Palmarolle déposera un projet au *Programme d'aide financière pour faciliter l'accès aux plans d'eau*, et que la directrice générale Carole Samson se chargera de monter un projet avec l'aide des conseillers Fernand Filion et Jeannot Goulet.

Résolution n° 17-04-112

Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Avance de fonds

- Attendu que** *Les Loisirs de Palmarolle Inc* ont besoin de fonds en ce moment et que le prochain versement du montant annuel de la Municipalité, alloué lors de l'élaboration du budget, sera seulement en mai;
- Attendu que** *Les Loisirs de Palmarolle Inc* demandent une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) supplémentaires au budget qui leur a été alloué;
- Considérant que** suite à la séance de travail pour le budget annuel de 2017, qui s'est tenue le 15 décembre 2016, cette demande des *Loisirs de Palmarolle Inc*, a été refusée;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas un montant supplémentaire au montant déjà budgété, mais accorde une avance de fonds au montant demandé soit, vingt mille dollars (20 000 \$) qui est le montant qui devait être versé en mai;

Que le conseil municipal autorise cette avance à la seule condition que l'argent doit servir à acquitter la marge de crédit des *Loisirs de Palmarolle Inc*, et que ces derniers doivent également fermer cette marge de crédit. La Municipalité demande à ce que *Les Loisirs de Palmarolle Inc* fournissent à la Municipalité le document attestant que la marge de crédit est bel et bien acquittée et fermée.

Résolution n° 17-04-113

Délégation de pouvoir pour déterminer les dates des consultations publiques concernant les règlements susceptibles d'approbation référendaire

Attendu que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'Article 125 stipule que, « *La municipalité tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire* »;

Attendu que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'Article 125 stipule également que, « *Le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité* »;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal délègue à la directrice générale Carole Samson, le pouvoir de déterminer, selon sa convenance, les dates pour les consultations publiques concernant tous les règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Résolution n° 17-04-114

Ajout d'un nom à la liste des témoins à convoquer dans le dossier 620-32-001085-164 / Cour du Québec, division Petites créances

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'ajout de M^{me} Marthe Robineau, agente de bureau à la Municipalité en tant que témoin à assigner dans le dossier susmentionné à la Cour du Québec, division Petites créances, pour la comparution du 28 avril 2017 à La Sarre.

La directrice générale Carole Samson se chargera de vérifier auprès de M^e Nathalie Pelletier si M^{me} Robineau peut être autorisée à témoigner pour la Municipalité puisqu'elle avait témoigné antérieurement pour le demandeur dans le même dossier. Dans l'éventualité où M^{me} Robineau soit autorisée à témoigner, la possibilité de révoquer son assignation sera possible si la Municipalité ne nécessite pas son témoignage.

→ LEVÉE DE LA SEANCE

Résolution n° 17-04-115

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 18 heures.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Marcel Caron
Maire

Carole Samson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière